

INVESTISSEMENTS DURABLES AU KATANGA



CADRE DE DIALOGUE POUR
LES INVESTISSEMENTS DURABLES
AU KATANGA

Rapport de la 32^{ème} plénière

L'ENVAHISSEMENT DES SITES MINIERS DES INDUSTRIELS ET LA PROBLEMATIQUE DE LEUR SECURISATION



Prof. Dr Ir Arthur KANIKI TSHAMALA
Modérateur - Consultant

Juillet 2019

CONTENU

CONTENU	2
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	3
INTRODUCTION	4
1. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCES	5
1.1. Contexte et justification	5
1.2. Objectifs de la plénière	6
1.3. Résultats attendus.....	6
1.4. Méthodologie.....	7
1.5. Programme de l’atelier	7
2. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE	10
2.1. Allocutions.....	10
2.2. Discussions en Panel	12
2.3. Communications	13
2.4. Débats en plénière	18
3. DEROULEMENT DE LA DEUXIEME JOURNEE	19
3.1. Communication	19
3.2. Sessions parallèles.....	19
3.3. Visite du chantier du Centre de Négoce de Musompo	20
3.4. Réponses de S.E. Monsieur le Gouverneur aux questions.....	20
4. RECOMMANDATIONS	21
4.1. Recommandations de la session parallèle 1	21
4.2. Recommandations de la session parallèle 2	22
4.3. Synthèse des recommandations	24
CONCLUSION	26
ANNEXES.....	27

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

- **BGSM** : Bonne Gouvernance dans le Secteur Minier
- **CP** : Comité de Pilotage
- **CSR** : *Corporate Social Responsibility*
Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- **DISM** : Développement Economique Intégré du Secteur Minier
- **EMA** : Exploitation Minière Artisanale
- **ETD** : Entité Territoriale Décentralisée
- **FARDC** : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
- **FEC** : Fédération des Entreprises du Congo
- **GCM** : Générale des Carrières et des Mines (Gécamines)
- **IDAK** : Investissements pour le Développement Durable du Katanga
- **KCC** : Kamoto Copper Company
- **Me** : Maître
- **Mme** : Madame
- **MROP** : Mission de Rétablissement de l'Ordre Public
- **OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- **OIT** : Organisation Internationale du Travail
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **PE** : Permis d'Exploitation
- **PNC** : Police Nationale Congolaise
- **PR** : Permis de Recherche
- **RDC** : République Démocratique du Congo
- **RM** : Règlement Minier
- **RSE** : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- **SAEMAPE** : Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière
Artisanale et à Petite Echelle
- **SE** : Son Excellence
- **TFM** : Tenke Fungurume Mining
- **ZEA** : Zone d'Exploitation Artisanale

INTRODUCTION

A Kolwezi dans la province du Lualaba, du 25 au 26 juillet 2019, il a été organisé la 32^{ème} plénière du Cadre de Dialogue pour les Investissements Durables au Katanga (IDAK en sigle) autour du thème : « L’envahissement des sites miniers des industriels et la problématique de leur sécurisation ».

En effet, la République Démocratique du Congo est l’un des pays qui possède des gisements minéraux riches au monde. Depuis l’époque coloniale, l’exploitation minière a dominé l’économie congolaise et a servi de moteur de croissance. Pendant la période coloniale et après 1960, le secteur minier fournissait entre 70 et 80 % des recettes à l’exportation. Depuis la libéralisation du secteur minier en 2002 qui a donné la possibilité aux privés de devenir détenteurs des titres miniers, soit comme opérateurs privés soit en joint-venture (coentreprise) avec les entreprises du portefeuille, l’exploitation des ressources minérales s’opère sous trois formes à savoir : l’exploitation artisanale, l’exploitation semi-industrielle et l’exploitation industrielle.

La décision du conseil supérieur de la défense tenue à Lubumbashi le 13 avril 2019 sur la suppression de tout détachement des policiers, des militaires ainsi que des éléments de la Garde Républicaine dans le gardiennage des particuliers dont des sociétés minières a créé la vulnérabilité des services de gardiennage privés dans la sécurisation des sites miniers d’autant plus que ces sociétés, ne sont pas autorisées à porter des armes à feu. Cela a pour conséquence l’envahissement des sites miniers des industriels par des compatriotes avec parfois des armes à feu ou des armes blanches.

C’est dans cette perspective que l’IDAK, en collaboration avec le Ministère des Mines et les Gouvernements Provinciaux du Lualaba et du Haut-Katanga, avec l’appui technique et financier du programme DISM de la GIZ, s’est proposée, dans le cadre de sa 32^{ème} plénière, de faciliter les discussions entre parties prenantes sur l’envahissement des sites miniers des industriels et la problématique de leur sécurisation.

Les travaux de cette 32^{ème} plénière se sont déroulés pendant 2 jours dans la Salle de Kampi ya Boma à Kolwezi dans la province du Lualaba et ont réuni une centaine de participants venus des provinces du Haut-Katanga, du Lualaba et de Kinshasa. Ce document, est un rapport final qui synthétise le travail abattu par les participants ainsi que les recommandations formulées par eux.

Outre l’introduction et la conclusion, le présent rapport est subdivisé en quatre points. Le premier point rappelle les termes de références de la plénière ; le second et le troisième point portent, respectivement, sur le déroulement de la première et de la deuxième journée des travaux. Enfin, le quatrième point donne les recommandations formulées par les participants.

1. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCES

1.1. Contexte et justification

La République Démocratique du Congo est l'un des pays qui possède des gisements des minéraux riches au monde. Depuis l'époque coloniale, l'exploitation minière a dominé l'économie congolaise et a servi de moteur de croissance. Pendant la période coloniale et après 1960, le secteur minier fournissait entre 70 et 80 % des recettes à l'exportation. Depuis la libéralisation du secteur minier en 2002 qui a donné la possibilité aux privés de devenir détenteurs des titres miniers, soit comme opérateurs privés soit en joint-venture (coentreprise) avec les entreprises du portefeuille, l'exploitation des ressources minérales s'opère sous trois formes à savoir : l'exploitation artisanale, l'exploitation semi industrielle et l'exploitation industrielle.

Il est identifié plus de 350 détenteurs des titres miniers (PR, PE) et ZEA, dont la majeure partie se trouve dans la région du Katanga. Or, quand on parle titres miniers, cela veut dire occupation de grands espaces de terres qui doivent être sécurisés et protégés. Et en voulant protéger ces concessions, les entreprises font recours aux sociétés de gardiennage et aux services de la police afin de lutter contre les envahissements de leurs sites par les creuseurs artisanaux, le vol des minerais ainsi que d'autres biens liés à l'exploitation.

En dépit des avantages que procure le code minier en termes des droits acquis, la présence des titulaires des droits miniers est perçue comme un des facteurs qui créent parfois des tensions avec les communautés car ils opèrent dans des zones où il y a des germes des conflits fonciers entre les titulaires des titres miniers et les communautés ; où la vulnérabilité sociale et économique est observée ; mais aussi où les communautés sont obligées d'effectuer des incursions dans les sites privés, cherchant comment accéder à une ressource de proximité qui peut faciliter sa survie. Ces tensions sont justifiées notamment par une faible redistribution des revenus issus du secteur minier, à un taux élevé de chômage dans le pays, au manque d'encadrement de l'artisanat minier, à l'absence des zones d'exploitation artisanale viables ; à la mise à la retraite anticipé des agents des entreprises minières du portefeuille, à la faible rémunération des services dans les autres secteurs de la vie nationale et au manque d'une politique de la diversification de l'économie.

La décision du conseil supérieur de la défense tenu à Lubumbashi le 13 avril 2019 sur la suppression de tout détachement des policiers, des militaires ainsi que des éléments de Garde républicaine dans le gardiennage des particuliers dont des sociétés minières a créé la vulnérabilité des services de gardiennage privée dans la sécurisation de site miniers d'autant plus que ces sociétés, ne sont pas autorisées à porter des armes à feu. Cela a pour conséquence l'envahissement des sites miniers des industriels par des compatriotes avec armes à feu ou armes blanches. Devant une telle situation, les gardes

des sociétés de gardiennage ne pouvaient que les laisser entrer pour sauver leurs vies. C'est le cas récemment de l'envahissement du site de la TFM et de KCC.

C'est dans cette perspective que les parties prenantes au dialogue sur le développement durable, regroupées au sein de l'IDAK, en collaboration avec le Ministère national des mines et les Gouvernements Provinciaux du Lualaba et du Haut-Katanga, avec l'appui technique et financier du programme DISM de la GIZ, comptent faciliter les discussions, sur l'envahissement des sites miniers des industriels et la problématique de leur sécurisation.

1.2. Objectifs de la plénière

1.2.1. Objectif principal

Trouver des solutions pour arrêter l'envahissement des sites industriels par des exploitants artisanaux et traiter de la question de la sécurisation de ces sites.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, la plénière se propose de :

- Identifier les causes réelles de l'envahissement des sites miniers des industriels par les exploitants artisanaux ;
- Identifier les initiatives nationales et locales en matière de professionnalisation de l'artisanat minier pour éviter la pression sur les titres privés ;
- Interroger le cadre légal congolais sur la sécurisation des sites miniers par les intervenants public et privée en identifiant les lacunes éventuelles ;
- Sensibiliser toutes les parties prenantes du secteur minier sur la nécessité de promouvoir l'artisanat minier ;
- Sensibiliser les creuseurs sur le respect de la loi minière ;
- Examiner l'efficacité de la décision du conseil supérieur de la défense du point de vue opérationnel et son incident dans la sécurisation des sites miniers et le respect des droits humains ;
- Identifier les potentiels leviers pouvant aider à renforcer ou créer des lois ou mesures spécifiques favorisant la sécurisation des sites miniers et la promotion de l'artisanat minier ;
- Mettre en place un comité de suivi des recommandations de cette plénières qui sera composé de toutes les parties prenantes.

1.3. Résultats attendus

A l'issue de deux jours de la Plénière, les résultats suivants été attendus :

- a) Les parties prenantes sont sensibilisées sur la nécessité d'accompagner les Gouvernements Provinciaux dans la professionnalisation de l'artisanat minier ;

- b) Les parties prenantes se con viennent sur les mesures à prendre pour doter la RDC d'une politique nationale en matière de sécurisation des sites miniers industriels ;
- c) Les parties prenantes arrêtent des mesures à prendre pour la diversification de l'économie.

1.4. Méthodologie

Les présentations seront faites dans les panels et sessions paretles, suivies des débats en plénière pour la formulation des recommandations aux parties prenantes à s'avoir le secteur public, secteur privé, la société civile, le secteur minier artisanal et les sociétés de gardiennage.

Les présentations devront être en Power point pour une durée maximale de 15 minutes.

1.5. Programme de l'atelier

L'atelier s'est déroulé suivant le programme présenté aux tableaux 1 et 2 respectivement pour la première et la deuxième journée.

Tableau 1.1. Programme de la première journée de l'atelier

Heure	Thème	Intervenants
9h00'	Arrivée des Participants et des officiels	Protocole
10h00'	Cérémonie d'ouverture de la Plénière	<ul style="list-style-type: none"> • Hymne national • Mot de bienvenu par Me Freddy KITOKO, Président du CP IDAK • Mot de circonstance de la GIZ par M. Yvon MBWEBWE, Conseiller Technique (DISM) • Mot d'ouverture de la plénière par SE M. le Gouverneur de la province du Lualaba
10h45'	Pause-café	Service Traiteur
10h30'	Panel 1 : Motivations de l'envahissement des sites miniers industriels par les exploitants artisanaux	<ul style="list-style-type: none"> • Division des mines du Lualaba (M. Dieudonné KISHIKO, Chef de Division) • Direction Provinciale chargée de la Réforme de l'Artisanat Minier et de Suivi des Procédures (M. Mafo) • Société Civile (M. Schadrack) • Exploitant minier artisanal (M. Kamusake) • Coopérative minière (Mme Alphonsine TSHILEFE)
11h25'	Présentation du résultat du mapping du secteur du 2C	M. Dhanis RUKAN (Centre Carter)

11h45'	Perception des industriels sur la problématique de l'envahissement des sites miniers	<ul style="list-style-type: none"> • Francesca SANTINELLI (Regional CSR Advisor/KCC) • Mary SEZNEC (Legal Advisor/KCC)
12h25'	Débat général	Modérateur
13h00'	Pause-Repas	Service Traiteur
14h00'	Problématique d'envahissement des sites miniers industriels par des artisans : Pourquoi et pour quel bénéfice ? Point de vue des artisans	Me Jacques KAUMBA (Président de CAMAKAT)
14h15'	Sécurité et droits de l'homme : Comment les entreprises peuvent relever le défi ?	Me Timothée MBUYA (Point focal des principes volontaires)
14h30'	Exploitation minière artisanale et violation des droits humains : comment prévenir et éviter le phénomène cobalt de sang et/ou de conflit ?	Me Donat KAMBOLA (Membre du CPD/Lualaba)
14h45'	Rôle et responsabilité de la police dans la sécurisation, la protection de la population et des investissements.	Général Roger NSINGA (Commissaire Principal de la PNC/Province du Lualaba)
15h00'	Partage d'expérience sur les défis rencontrés par les sociétés de gardiennage dans la sécurisation des mines industrielles	Mme Inhes KIMEMWENZE (DG de Twenty Security SARL)
15h15'	Débat général	Modérateur

Tableau 1.2. Programme de la deuxième journée de l'atelier

Heure	Thème	Intervenants
9h00'	Rôle et limite du SAEMAPE dans l'encadrement des artisans et leur sensibilisation sur le respect des sites miniers industriels	M. Banny BANZA (Directeur Provincial SAEMAPE Lualaba)
Session parallèle 1		Me Donat Co-facilitateur panel 1
Heure	Sujet	Intervenants
10h30'	Comment réussir à mettre fin à l'envahissement des sites miniers industriels par les artisans dans une stratégie multi acteurs des parties prenantes au dialogue	Discussions/Echanges d'expérience et formulation des recommandations
13h00'	Pause-Repas	Service Traiteur
Session parallèle 2		Mme Alphonsine TSHILEFE Co-facilitatrice Panel 2
10h30'	Comment contourner les limites opérationnelles et légales de la police et des sociétés de gardiennage dans la sécurisation des sites miniers par l'amélioration du cadre légal, et la mise en œuvre des principes volontaires pour maintenir la chaîne d'approvisionnement responsable du cuivre et cobalt congolais	Discussions/Echanges d'expérience et formulation des recommandations
13h00'	Pause-Repas	Service Traiteur
14h00'	Présentation des recommandations de deux sessions parallèles	Rapporteurs des sessions parallèles
15h00'	Adoption des recommandations générales	Composantes IDAK/Facilitateur
16h00'	Actualités de l'IDAK	Rapporteur de l'IDAK
16h15'	Mot de clôture	S.E. Monsieur le Gouverneur de la Province du Lualaba
16h30'	Cocktail	Service Traiteur

2. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE

La première journée de la 32^{ème} plénière de l'IDAK sur « L'envahissement des sites miniers des industriels et la problématique de leur sécurisation » a connu 4 temps forts :

- Les allocutions ;
- Les discussions en Panel ;
- Les présentations ;
- Les débats en plénière.

2.1. Allocutions

Après l'hymne national, la journée s'est ouverte sur 4 allocutions :

- La première allocution a été celle de Monsieur **Freddy KITOKO**, Président du Comité de Pilotage de l'IDAK. Dans son mot, l'intervenant a remercié les participants d'avoir répondu favorablement à l'invitation de l'organisation et leur a souhaité la bienvenue à la 32^{ème} plénière de l'IDAK. L'intervenant a poursuivi son allocution en montrant la nécessité de traiter la question de l'envahissement des sites miniers industriels par les exploitants artisanaux ; car c'est un thème qui fait couler beaucoup d'encre et de salive. Pour l'intervenant, la solution à cette épineuse question ne peut être trouvée qu'en identifiant les causes et en sensibilisant les exploitants sur le respect des dispositions légales contenues dans le Code Minier. Il a poursuivi son intervention en manifestant son souhait de voir ces assises se terminer par la mise sur pied d'un comité de suivi des différentes recommandations qui seront formulées ; au cas où il n'existe pas encore une telle structure. Il a terminé son intervention en remerciant les différentes parties prenantes au dialogue d'avoir répondu favorablement à l'invitation du comité de pilotage de l'IDAK et en souhaitant à tous les participants des excellentes conditions de travail.
- La deuxième allocution a été celle de Monsieur Yvon MBWEBWE, Conseiller Technique à la GIZ. Dans son mot, l'intervenant est revenu sur l'importance de traiter de la question de l'envahissement des sites miniers des industriels par les artisanaux ; car, pour lui, ce thème reste d'actualité. Il a ensuite brièvement expliqué le projet « Développement Economique Intégré du Secteur Minier » (DISM) qui vient remplacer le projet « Bonne Gouvernance dans le Secteur Minier » (BGSM) arrivé à son terme. Poursuivant son allocution, l'intervenant a donné les différents axes autour desquels s'articule le projet DISM. Il a terminé son intervention en invitant les différentes parties prenantes à réfléchir profondément afin de trouver des pistes des solutions susceptibles de garantir les intérêts de tous : exploitants industriels, exploitants artisanaux, Etat congolais et toute la population en général.

- La troisième allocution a été celle de Monsieur le Secrétaire Général aux Mines. Dans son intervention, l'orateur a exprimé son plaisir de prendre la parole à l'occasion de ces assises qui se tiennent à Kolwezi, ville considérée comme la capitale mondiale du cobalt. Pour l'intervenant, son allocution est en fait un message qui vient de la haute hiérarchie du secteur minier, à savoir le Ministre ayant en charge les mines en République Démocratique du Congo. L'intervenant a commencé par montrer que le thème a été judicieusement choisi raison pour laquelle il s'était empressé à répondre positivement à l'invitation des organisateurs. L'intervenant a ensuite montré que la situation qui se passe au Lualaba ne doit pas être considérée comme un cas isolé étant donné que des menaces pèsent sur plusieurs autres sites des industriels dans d'autres provinces, tels que les sites de SOKIMO et de Namoya à l'Est de la RDC. Pour l'intervenant, la solution à cette épineuse question d'envahissement des sites industriels ne peut être trouvée que dans le Code et le Règlement miniers de la RDC. Cette solution, a-t-il ajouté, doit aboutir à une cohabitation pacifique des exploitants de toutes les catégories énumérées dans notre législation. Poursuivant son mot, l'intervenant a évoqué la disposition légale relative au bornage des sites industriels comme premier acte de leur sécurisation ; et du côté des sites artisanaux, l'intervenant a souligné que les ZEA sont instituées par voie d'arrêté ministériel mais après avis des autorités provinciales. Ces autorités doivent donc veiller à ce que les sites à dédier à l'exploitation artisanale soient viables afin de réduire les risques d'insécurisation des sites industriels. L'intervenant a terminé son mot en saluant la dextérité des forces de sécurité qui ont réussi à déguerpir les artisanaux sans faire des victimes humaines.
- La quatrième allocution a été celle de S.E. Monsieur le Ministre Provincial de l'Intérieur. Prenant la parole au nom du S.E. Monsieur le Gouverneur de la Province du Lualaba qui venant d'atterrir à Kolwezi il y a à peine une heure seulement, l'intervenant est revenu sur le fait que le sujet choisi était encore d'actualité. Dans son intervention, l'orateur a expliqué à l'assistance les efforts déployés par le Gouvernement Provincial dans le cadre de la sécurisation de la population et des investisseurs dans la Province du Lualaba. Il a montré que le développement de cette province doit également passer par l'émergence d'autres secteurs d'activités tels que l'agriculture, le tourisme, le cantonnage manuel, etc. L'intervenant a remercié l'IDAK d'avoir choisi de consacrer cette plénière à ce thème ; à ce sujet, a-t-il poursuivi, le Chef de l'Exécutif Provincial viendra lui-même s'exprimer pour montrer à quel niveau se trouvent les initiatives entreprises par son équipe. Il a terminé son allocution en déclarant ouverts les travaux de la 32^{ème} plénière de l'IDAK et en invitant les participants à un travail assidu dont les recommandations sont très attendues.



Figure 2.1. Photo du calicot de la 32^{ème} plénière de l'IDAK

2.2. Discussions en Panel

Le premier Panel qui, malheureusement, n'a pas permis à tout le monde de s'exprimer, était composé des personnalités suivantes :

- Monsieur Dieudonné KISHIKO : Chef de la Division Provinciale des mines du Lualaba ;
- Monsieur MAFO : Directeur Adjoint à la Direction Provinciale chargée de la Réforme de l'Artisanat Minier et de Suivi des Procédures ;
- Monsieur SCHADRACK : Représentant de la Société Civile ;
- Monsieur KAMUSAKE : Représentant des creuseurs ;
- Madame Alphonsine TSHILEFE : Représentante des coopératives minières.

Le Panel a eu pour mission d'analyser les motivations de l'envahissement des sites miniers industriels par les exploitants artisanaux et de proposer, à chaud, quelques pistes des solutions. Les principales questions adressées aux panelistes par le modérateur sont :

- Quelle est la cause principale de l'envahissement des sites miniers industriels par les exploitants artisanaux ?
- Dans la situation d'envahissement des sites industriels par les artisanaux qui sont les victimes ?
- Que faire pour que les creuseurs n'envahissent pas sites industriels ?

- Quel est l'avenir des relations entre exploitants artisanaux et exploitation industrielle ?
- Quand il n'y aura plus des ZEA à mettre à la disposition des creuseurs où iront-ils ?
- Comment sécuriser les sites miniers industriels afin d'éviter les incursions des creuseurs ? Qui doit le faire et qui peut le faire convenablement ?

Ce Panel a été interrompu afin de permettre à S.E. Monsieur le Ministre Provincial de l'Intérieur de prononcer le mot d'ouverture.

2.3. Communications

La première journée de la 32^{ème} plénière de l'IDAK a connu 8 communications. Il s'agit de :

- 1) *Cartographie du Secteur minier artisanal dans les Provinces du Haut-Katanga et du Lualaba, présentée par Monsieur Dhanis RUKAN ;*
- 2) *Projet d'assainissement du secteur minier artisanal et de sécurisation des concessions privées dans la province du Lualaba, présentée par S.E. Monsieur le Gouverneur de la Province du Lualaba ;*
- 3) *Perception des industriels sur la problématique de l'envahissement des sites miniers, présentée par Francesca SANTINELLI et Mary SEZNEC ;*
- 4) *Problématique d'envahissement des sites miniers industriels par des artisanaux : Pourquoi et pour quel bénéfice ? Point de vue des artisanaux, présentée par Me Jacques KAUMBA ;*
- 5) *Sécurité et droits de l'homme : Comment les entreprises peuvent relever le défi ? Présentée par Me Timothée MBUYA ;*
- 6) *Exploitation minière artisanale et violation des droits humains : comment prévenir et éviter le phénomène cobalt de sang et/ou de conflit ? Présentée par Me Donat KAMBOLA ;*
- 7) *Rôle et responsabilité de la police dans la sécurisation, la protection de la population et des investissements ; présentée par Général Roger NSINGA ;*
- 8) *Partage d'expérience sur les défis rencontrés par les sociétés de gardiennage dans la sécurisation des mines industrielles, présentée par Mme Inhes KIMEMWENZE.*

La première communication, celle de Monsieur Dhanis RUKAN s'est principalement attelée à la présentation des résultats de la cartographie de l'exploitation minière artisanale dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba. Dans sa communication l'orateur a donné l'importance de la cartographie dans l'EMA à savoir : Qui fait quoi et où ? S'agissant du contexte, l'orateur a montré que c'est depuis 2007 et 2010 que le premier mapping de l'EMA a été dressé avec l'appui du gouvernement belge à travers le projet MIRECA II et le soutien du Centre Carter. La mise à jour a eu lieu entre mai et juin 2019 grâce au soutien de l'Institut Fédéral des Géosciences et des Ressources Naturelles (BGR) et le Centre Carter. L'objectif de ce mapping était de constituer une base de données objective et fiable de l'EMA. En ce qui

concerne les résultats proprement dits, l'orateur a donné les éléments suivants : 84 sites d'EMA ont été visités (35 au Haut-Katanga et 49 au Lualaba), l'accès a été possible sur 44% des sites du Lualaba contre 28% pour le haut-Katanga. Le nombre de creuseurs opérant sur ces sites est estimé à 41.847 dont 28.455 sur les sites du Lualaba. Le cuivre, le cobalt et la cassitérite sont les principaux produits miniers extraits. La production est estimée à 16.220 tonnes de cuivre et 28.182 tonnes de cobalt extraits par mois. La profondeur des puits est très variable ; la moyenne est de 20 mètres. Les acheteurs sont à 45% de nationalité chinoise contre 38% de nationalité congolaise. Dans sa communication, l'orateur a montré que plus de 15 services étatiques sont opérationnels sur les sites d'EMA et que 72% de ces sites sont situés sur des sites couverts par des PE. Il a conclu sa communication en affirmant que les sites industriels sont effectivement envahis par les creuseurs ; d'où la nécessité de trouver des solutions idoines.

La deuxième communication, celle de Monsieur Muyej Mangez Mans, Gouverneur de la Province du Lualaba, s'est appesantie sur les efforts menés par son Gouvernement pour résoudre la question de l'envahissement des sites miniers industriels par les exploitants artisanaux. L'orateur qui venait de suspendre le conseil de sécurité qu'il présidait pour venir intervenir dans cette plénière, a commencé sa communication en parlant de l'incident grave survenu sur le site de KCC et qui a causé de nombreuses pertes en vies humaines. Il a poursuivi sa communication en montrant que la Province du Lualaba dont l'économie est totalement tributaire du secteur minier connaît une migration massive hors norme des populations venant d'autres provinces voisines à la recherche du mieux-être au point qu'on dénombre à ce jour près de 170.000 exploitants artisanaux communément appelés creuseurs. Cette situation oblige à trouver en toute urgence des sites viables où placer ces creuseurs. S'agissant des incursions sur les sites industriels, dans sa communication, l'orateur a qualifié cet acte de vol et de pillage, car pour lui, les exploitants miniers artisanaux sont ceux qui opèrent en toute légalité sur les ZEA. L'orateur a donné l'exemple du site de TFM où l'on a dénombré entre 5.000 et 8.000 creuseurs. Il a en substance applaudi l'initiative prise par le Chef de l'Etat d'envoyer en renfort l'armée pour les déguerpir. Cette mission, a-t-il ajouté, est un succès car, jour pour jour, on est à la 6^{ème} semaine depuis l'arrivée de l'armée : aucun voleur, aucun affrontement et aucune mort sur le site de TFM. L'orateur a terminé sa communication en énumérant quelques pistes des solutions retenues au niveau de son Gouvernement Provincial, dont la campagne de reconversion des creuseurs en d'autres activités, la dotation de la police en équipements et matériels adéquats, la création des sites de cantonnement manuel, l'établissement d'un Certificat d'Identification du Site d'Origine des produits miniers (CISO, en sigle), la destruction des comptoirs dans toute la région et la construction d'un Centre de Négoce moderne à Musompo.

La troisième communication, celle de Mesdames Francesca SANTINELLI et Mary SEZNEC s'est focalisée sur la présentation de KCC et la problématique de l'envahissement de son site par les exploitants artisanaux. Dans leur communication, les oratrices ont montré que KCC est l'un des grands producteurs de cuivre et de cobalt en RDC et par conséquent grand contribuable au budget de la Province du Lualaba. KCC emploie près de 8.000 personnes dont 4.000 directement et 4.000 autres indirectement à travers les sociétés de sous-traitance. Depuis 2011, KCC a dépensé plus de 60 millions

de dollars américains dans des programmes de développement communautaire à Kolwezi et dans les communautés environnantes. S'agissant des incursions, les oratrices ont montré que depuis septembre 2018 KCC connaît une augmentation des intrusions des creuseurs dans sa concession. En mai 2019, la société a dénombré jusqu'à 2.000 individus présents par jour sur son site. Et c'est tragiquement qu'un accident s'est produit dans sa concession le 27 juin 2019. Cet accident n'avait aucun lien avec les employés ni les activités de KCC. La société a participé à des opérations de recherche et de sauvetage avec les autorités locales. En ce qui concerne la sécurité, les oratrices ont montré que KCC dispose de 113 gardes employés directement par la société et de 1.093 gardes employés indirectement à travers les contractants. Ces agents de sécurité qui reçoivent périodiquement une formation sur les Principes Volontaires, l'usage proportionné de la force et la conduite à tenir sur site sont dépassés par le nombre de creuseurs. Actuellement, les unités des FARDC sont déployées pour dissuader les creuseurs d'entre dans la concession de KCC. Les oratrices ont terminé leur communication en affirmant que pour le moment la société collabore avec les gouvernements national et provincial pour définir des stratégies durables visant à s'attaquer aux causes profondes de ces intrusions de creuseurs.

La quatrième communication, celle de Maître Jacques KAUMBA est revenue sur la problématique de l'envahissement des sites miniers industriels par les exploitants artisanaux avec pour questions centrales : pourquoi et pour quel bénéfice ? L'orateur a commencé par rappeler l'historique de l'EMA en RDC. Pour l'orateur, l'EMA a commencé en 1970. Entre 1998 et 1999, elle a connu une révolution avec l'arrêté ministériel N°009 bis/CAB. MIN./0.0/M.N./1999 signé par le feu KIBASSA MALIBA pour légaliser l'EMA et la commercialisation des minerais bruts (malachite, hétérogénite, cassitérite et accompagnateurs). La loi N°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier est venu alors consacrer l'EMA sur l'ensemble du territoire national. L'orateur a ensuite donné l'état évolutif de l'EMA suivant 3 scénarii : Envahissement des sites de la GCM, création des JV avec la GCM et envahissement des sites industriels par les creuseurs. Pour répondre aux questions centrales de sa communication, l'orateur a identifié quelques causes et bénéfices : accessibilité facile et moins coûteuse aux minerais, rentabilité des bénéfices, facilité dans la commercialisation et politique de proximité entre lieux de travail et familles. L'orateur a terminé sa communication en affirmant qu'il ne suffit pas seulement de créer les ZEA, mais il faut aussi les rendre viables et rentables. Comme proposition, l'orateur a plaidé pour la mise sur pied d'un comité de suivi composé de différentes parties prenantes pour accompagner le processus de viabilisation des ZEA avec une évaluation trimestrielle.

La cinquième communication, celle Maître Timothée MBUYA s'est focalisée sur la manière dont les entreprises peuvent relever les défis en ce qui concerne la sécurité et les droits de l'homme. Dans sa communication, l'orateur a commencé par faire passer une vidéo montrant un travailleur en train d'être fouetté par un homme armé en présence d'un présumé chef qui dit : « pika... » (pika est un mot swahili qui signifie taper ou fouetter). L'orateur a ensuite donné la genèse des droits humains en montrant qu'au départ, la responsabilité du respect des droits de l'homme revenait aux Etats.

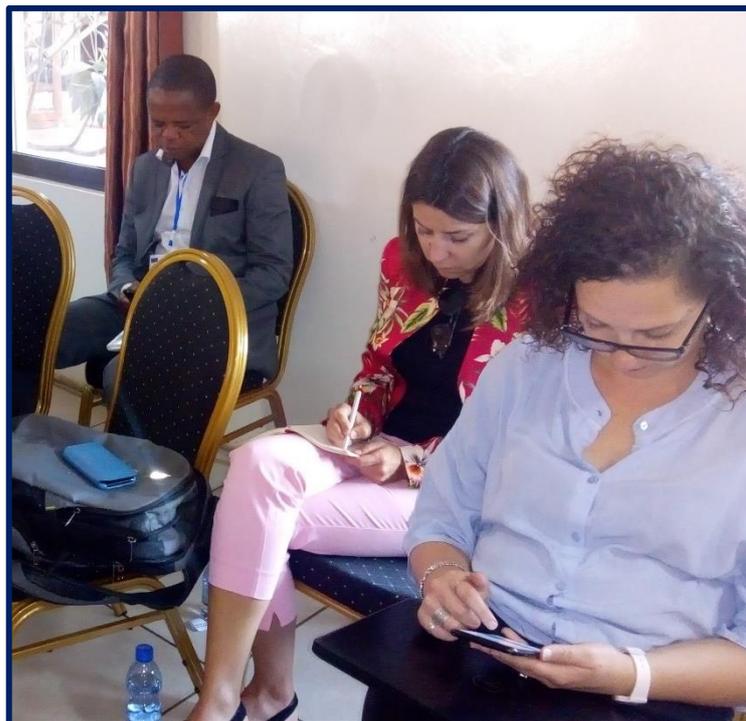


Figure 2.2. Photo de quelques orateurs : (de gauche à droite) Me Timothée MBUYA, Mesdames Mary et Francesca de KCC

A la suite de plusieurs violations, cette responsabilité a été formellement reconnue aux entités non étatiques. Sur le plan international, à partir de 2000 au niveau des Nations Unies, on a mis en place les Principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces principes reconnaissent les obligations existantes qui incombent aux Etats de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Les Principes Volontaires sont venus pour guider les entreprises extractives à maintenir la sécurité de leurs opérations tout en sauvegardant les droits de l'homme. L'orateur a poursuivi sa communication en montrant qu'avec pour vocation d'être réellement volontaires, ces principes reposent sur 3 axes : l'évaluation des risques, l'interaction entre les entreprises et la sécurité publique ainsi que l'interaction entre les entreprises et la sécurité privée. Pour illustrer la problématique du respect des droits humains sur les sites miniers, l'orateur a évoqué le cas de Anvil Mining en 2004 et celui de MMR en 2012. S'agissant de l'envahissement des sites industriels par les artisanaux, l'orateur a évoqué le cas de CMSK en 2009, celui de MMG et enfin celui de TFM qui est encore récent. L'orateur a terminé sa communication en demandant aux entreprises de mettre en place une politique interne en ce qui concerne le respect des droits humains car il est possible de concilier les impératifs de faire des bénéfices avec ceux de soutenir la promotion et la protection des droits humains.

La sixième communication, celle de Maître Donat KAMBOLA s'est principalement focalisée sur les obligations des Etats et des entreprises par rapport aux droits humains. Dans sa communication l'orateur a montré qu'il y a plusieurs sources juridiques qui imposent aux entreprises de respecter les droits humains. C'est le cas du guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une chaîne d'approvisionnement responsable. L'orateur a poursuivi sa communication en montrant que pour éviter le phénomène cobalt de conflit, il faut s'exercer au devoir de diligence qui signifie pour les entreprises l'exercice visant à s'assurer que sur la chaîne d'approvisionnement de ses minerais, il n'y a pas des circonstances de nature à menacer les droits humains. L'orateur a montré qu'à ce jour on a accordé trop d'importance à la question relative aux femmes enceintes et aux enfants dans les mines alors qu'il existe d'autres grands problèmes tels que la pauvreté des populations et le respect des droits de l'homme. L'orateur a terminé sa communication en montrant qu'à ce jour, la réalité sur terrain fait état de plusieurs violations systématiques des droits humains.

La septième communication, celle du Général Roger NSINGA, s'est appesantie sur le rôle et la responsabilité de la police dans la sécurisation, la protection de la population et des investissements. L'orateur a commencé sa communication en présentant les principales missions de la police telles que fixées dans la Constitution de la RDC : Protéger les personnes et leurs biens, assurer la tranquillité publique et maintenir et rétablir l'ordre public. Il a poursuivi sa communication en montrant que ces missions sont difficiles à accomplir comparativement à celles de l'armée car le policier est en face d'un compatriote alors que le militaire, lui, est en face d'un ennemi. Même si le compatriote est dangereux (par exemple un bandit armé), pour le policier, il faut le maîtriser sans le détruire. C'est vraiment comme s'il s'agit de faire des omelettes sans casser des œufs. Le mot police lui-même vient de policer qui signifie rendre agréable. Voilà pourquoi la police doit utiliser des armes non létales en Mission de Rétablissement de l'Ordre Public (MROP). L'orateur a poursuivi son intervention en soulignant que pour certaines de ses missions, la police peut recourir à quelques-unes de ses unités spécialisées (LNI, GMI, Anti-Gangs, Garde rapprochée, etc.). Elle peut aussi utiliser les armes létales, par exemple pour faire face à la grande criminalité à mains armées. Elle peut aussi appuyer d'autres services tel que l'armée dans certaines circonstances (guerres ou opérations spéciales). Dans tous les cas, les meilleures armes de la police restent le dialogue et la négociation. L'usage de la force demeure l'ultime recours. Par exemple, si la police arrive à empêcher ou à disperser une manifestation sans tirer un seul coup de feu, c'est un succès. S'agissant de l'envahissement des sites miniers industriels par les creuseurs, l'orateur a conclu sa communication en soutenant que l'utilisation de la force n'est qu'une solution de surface ; il faut plutôt identifier les causes lointaines (chômage, pauvreté) et immédiates (proximité des cités surpeuplées avec les sites miniers, absence d'alternatives) et apporter des solutions durables. Il s'agit notamment de l'octroi des ZEA, de leur découverte, de la relocalisation et reconversion des creuseurs dans d'autres activités génératrices des revenus.

La huitième et dernière communication de la 1^{ère} journée, celle de Madame Inhes KIMEMWENZE a porté sur le partage d'expérience sur les défis rencontrés par les sociétés de gardiennage dans la sécurisation des sites industriels ; cas de la société Twenty Security SARL. Dans sa communication, l'oratrice a commencé par présenter sa société qui œuvre dans la sécurisation des sites miniers depuis plus de 7 ans. Cette société œuvre dans le domaine de gardiennage et de l'escorte. L'oratrice a poursuivi sa communication en soulignant que la société Twenty Security assure la couverture totale de la mine avec les éléments (gardes) et les chiens de sécurité, elle participe à l'arrestation des creuseurs pour les amener aux bureaux des OPS avec le concours de la police. L'oratrice a cité l'équipement d'intervention à la disposition de ses éléments : chiens de sécurité, talkie-walkie, véhicules d'intervention, baïonnettes de sécurité et sifflets. L'oratrice a terminé sa communication en présentant les difficultés rencontrées : injures et attaque des éléments par les creuseurs, agression des chiens par des inciviques, les creuseurs acheminés aux bureaux OPS et au parquet se retrouvent sur le site quelques jours seulement après car relâchés, etc.

2.4. Débats en plénière

La première journée s'est terminée par un débat général en plénière. Le débat était vif et très animé. Les participants ont posé des questions auxquels les orateurs ont répondu. Les questions adressées à S.E. Monsieur le Gouverneur de la Province du Lualaba ont été collectées et remises à son Assistant qui était présent dans la salle. Les réponses étaient attendues à la seconde journée.

3. DEROULEMENT DE LA DEUXIEME JOURNEE

Les travaux de la deuxième journée ont connu 3 temps forts :

- Communication ;
- Sessions parallèles
- Visite du chantier du Centre de Négoce de Musompo ;
- Réponses aux questions adressées à S.E. Monsieur le Gouverneur de la Province de Lualaba.

3.1. Communication

Une seule communication a été présentée en plénière. Il s'agit de la communication de Monsieur Banny BANZA NYANGA, Directeur Provincial du SAEMAPE. Sa communication a porté sur le rôle et limites du SAEMAPE dans l'encadrement des artisans et leur sensibilisation sur le respect des sites miniers industriels.

Dans sa communication, l'orateur a commencé par présenter le SAEMAPE. Il s'agit d'un service créé le 28 mars 2003 sous l'appellation SAESSCAM et implanté en 2006 dans l'ex Province du Katanga. En 2017, il y a eu création du SAEMAPE, où le vocable anglophone a été abandonné au profit du vocable francophone. La Direction Provinciale du SAEMAPE Lualaba a été implantée en septembre 2018. L'orateur a poursuivi sa communication en présentant les missions du SAEMAPE qui se résument en : Inciter au regroupement des exploitants artisanaux en sociétés coopératives minières, assurer la traçabilité des produits miniers, encourager les exploitants concernés à respecter leurs obligations légales, assurer la formation et apporter l'assistance technique et financière aux sociétés coopératives. S'agissant de l'envahissement des sites industriels par les artisans, l'orateur a présenté l'historique de ce phénomène qui remonte de 1990, période de la chute des activités de la GCM. L'orateur a présenté les difficultés rencontrées par son service dans l'accomplissement de ses missions ; il s'agit, entre autres, de : conditions moins favorables dans les ZEA (absence de découverte, accès difficile), insuffisance de sécurité, vagabondage des creuseurs et méconnaissance de la minéralisation dans les ZEA. L'orateur a terminé sa communication en présentant quelques pistes des solutions. Il s'agit notamment de l'identification des creuseurs, leur sensibilisation par rapport aux obligations légales et la préparation de leurs sites d'hébergement.

3.2. Sessions parallèles

Deux sessions parallèles ont été organisées. La première session a eu pour mission de formuler des recommandations sur les moyens de mettre fin à l'envahissement des sites miniers des industriels par les exploitants artisanaux. Cette session a été co-facilitée par Maître Donat KAMBOLA. La seconde session, co-facilitée par Madame Alphonsine TSHILEFE a eu, à son tour, pour mission de formuler des

recommandations sur les moyens de contourner les limites opérationnelles et légales de la PNC et des sociétés de gardiennage dans la sécurisation des sites miniers.

Après discussions en sessions parallèles, les recommandations formulées ont été adoptées en plénière. Ces recommandations sont reprises au point 4 du présent rapport.

3.3. Visite du chantier du Centre de Négoce de Musompo

A bord de deux bus mis à la disposition des participants par le Gouvernement Provincial du Lualaba, les participants ont visité le chantier du Centre de Négoce de Musompo. La visite a été guidée par S.E. Monsieur le Ministre Provincial des Infrastructures, l'Ingénieur Mbang.



Figure 3.1. Visite guidée du chantier du Centre de Négoce de Musompo

Le Centre de Négoce de Musompo est une initiative du Gouvernement Provincial du Lualaba qui vise à supprimer les comptoirs éparpillés à travers la région pour les remmener en un seul endroit où toutes les transactions seront opérées. L'objectif poursuivi est la maîtrise du secteur de l'EMA en termes de statistiques, prix, teneurs, etc. en vue d'assurer la traçabilité. Ce centre va comprendre des dépôts, hôtels et restaurants modernes, des laboratoires d'analyse, des parkings aménagés, etc.

3.4. Réponses de S.E. Monsieur le Gouverneur aux questions

Au retour de la visite du chantier du Centre de Négoce de Musompo, S.E. Monsieur le Gouverneur de la Province du Lualaba a répondu avec satisfaction aux différentes questions qui lui ont été adressées.

4. RECOMMANDATIONS

Les recommandations formulées dans les sessions parallèles se présentent de la manière suivante :

4.1. Recommandations de la session parallèle 1

N°	Recommandations	Destinataires
1	Créer des sites viables, fiables et légalement protégés	Gouvernement Provincial et Industries minières (voir services compétents identifiés dans le RM)
2	Créer des zones tampons : Que les entreprises libèrent quelques espaces	Gouvernement Provincial et industries minières
3	Se doter des laboratoires, des balances et autres outils neutres et certifiés pour combattre la fraude dans les sites ; Eliminer le monopole des comptoirs d'achats sur un site et favoriser pour avoir au moins deux partenaires sur un site et autant des coopératives (Favoriser la libre concurrence) ; Avoir un plan de protection sociale impliquant la diversification des activités des coopératives et leur formalisation	Gouvernement provincial et coopératives
4	Vulgariser le code minier et sensibiliser les acteurs	Toutes les parties prenantes
5	Financer et soutenir la recherche pour avoir des données fiables	Gouvernement provincial et industries
6	Avoir un plan directeur pour le développement intégré	Gouvernement provincial et ETD
7	Créer un cadre multi acteurs devant assurer les suivis	Gouvernement provincial société civile, artisanaux et industries
8	Mettre en place un système d'aviseur chargé de donner l'alerte (y compris le système de surveillance)	Gouvernement provincial/police et industries
9	Prendre des mesures claires pour revoir les SMIG des maisons de gardiennage et les agents de sécurité	Assemblée Provincial et Gouvernement,
10	Que les entreprises se dotent de leurs propres services de sécurité	Industries
11	Que l'Etat augmente les moyens du SEMAPE	Gouvernement national et provincial
12	Redynamiser les fonds de promotion pour la petite mine en vue de financer la recherche et les découvertes	Gouvernement provinciale et SAEMAPE
13	Que les entreprises travaillent sur leur licence sociale en élaborant le cahier de charge et en alignant leurs politiques RSE au plan local	Industrie, Gouvernement provincial et société civile
14	Les coopératives doivent diversifier leurs domaines d'activités : l'agriculture, Energie (créer des coopératives agricoles, alimentaires, etc.)	Les coopératives,

15	Instituer sur le site un marché qui prend en compte toutes les matières sans monopole d'achat du cobalt c'est-à-dire sans exclure d'autres minerais	Gouvernement provincial, les coopératives, et les comptoirs
16	Décourager les camps ou les campements des travailleurs dans le site éloigné mais encourager leur intégration dans les cités pour impacter l'économie locale	Les industries et le Gouvernement provincial
17	Que la province affecte une partie des revenus de l'artisanat à d'autres projets tels que l'Énergie et l'agriculture	Le gouvernement provincial
18	Les coopératives doivent renforcer leur légitimité face à leurs membres ainsi que leurs capacités organisationnelles	Coopératives et SAMEPE
19	Élever le débat en intégrant toutes les parties prenantes au niveau national et local	Ministère national Gouvernement Provincial
20	Améliorer les conditions de travail sur toute la chaîne d'approvisionnement et le respect de la chaîne des valeurs	Coopératives et le Gouvernement provincial
21	Accroître et renforcer les moyens de la police, par exemple en lui dotant de moyens tels que Fourgonnette à eau, des Jeep Blindé, Hélicoptère des patrouilles,	Le Gouvernement National, gouvernement provincial et les industriels

4.2. **Recommandations de la session parallèle 2**

Les participants réunis en session parallèle 2 ont rendu le rapport suivant :

4.2.1. Réflexion : *Comment contourner les limites opérationnelles et légales de la police et des sociétés de gardiennage dans la sécurisation des sites miniers par l'amélioration du cadre légal, et la mise en œuvre des principes volontaires pour maintenir la chaîne d'approvisionnement responsable du cuivre et cobalt congolais ?*

Quelques limites opérationnelles et légales identifiées :

- Insuffisance des moyens humains et matériels
 - Absence de matériels anti-émeute
 - Absence de charroi automobile pour l'opérationnalité des troupes
 - Insuffisance d'effectifs
 - Insuffisance en formation adéquate par rapport à la question
- Absence de mission de prévention autour du site
- Inadéquation entre les missions régaliennes de la police et les contraintes actuelles liées à la sécurisation des concessions minières privées et des communautés locales environnantes.

4.2.2. Recommandations :

- Promouvoir le concept de « Police de proximité (3P-Prévention-Partenariat-Proximité et 3R-Redevabilité-Résolution de problèmes-Respect des droits de

l'homme) » pour une meilleure prévention notamment en améliorant la communication entre Police, communautés locales et entreprises privées de sécurité devant conduire à la lutte contre le travail des enfants et les violences sexuelles dans les sites miniers ([Gouvernement provincial](#), [Partenaires techniques et financiers](#), [société civile](#)) ;

- Redynamiser la Police des mines par des unités spécialisées, formées et équipées proportionnellement à leur mission (section canine et autres) ([Gouvernement central](#), [Partenaires techniques et financiers](#)) ;
- Redynamiser la Police territoriale opérant aux environs des sites miniers afin de mieux appuyer la Police des mines le cas échéant ([Gouvernement provincial](#), [Partenaires techniques et financiers](#)) ;
- Tenir une planification des unités de Police proportionnellement à l'évolution des besoins du terrain ([Gouvernement provincial](#)) ;
- L'ouverture des entreprises minières et de sécurité privée aux standards internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la sécurité (Les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Convention de l'OIT sur la Santé et Sécurité au Travail) ([Gouvernement central et Entreprises privées](#)) ;
- Assainir le secteur de la sécurité privée commise à la sécurité des sites miniers industriels afin de favoriser le professionnalisme et la qualité de traitement des agents commis à la sécurité des concessions minières privées ([Gouvernement central](#)) ;
- Adapter le cadre réglementaire de la Police dans le sens d'améliorer la rémunération des unités spéciales affectées à la sécurité des concessions minières privées ([Gouvernement central](#)) ;
- Encourager les entreprises minières à contribuer à l'amélioration des conditions des agents commis à la sécurité des sites miniers ([Entreprises](#)) ;
- Mettre en place un cadre de concertation sectoriel au modèle du groupe de travail sur les principes volontaires, servant à partager les informations entre entreprises minières, police, entreprises privées de sécurité, les coopératives minières, les communautés locales, les organisations de la société civile et tous autres acteurs concernés par les questions de sécurité ([IDAK](#)) ;
- Mettre en place des mécanismes d'entente inter-provinces pour favoriser les interventions d'urgence des unités de police les plus proches peu importe leur zone de compétence territoriale ([Gouvernement central et gouvernements provinciaux concernés](#)) ;
- Primer les éléments de la Police qui se distinguent dans l'exercice de leur fonction ([Entreprises](#)) ;
- Dénoncer, combattre et punir les cas de trafic d'influence sous toutes ses formes ([Communautés](#), [cours et tribunaux](#), [entreprises](#), [société civile](#), [Gouvernement](#)) ;
- Appliquer l'Art. 94.3 du code minier sur le plan d'urgence et de contingence (résilience) pour la sécurité dans et autour des sites miniers, à entériner par les actions humanitaires ([Gouvernement central](#), [gouvernement provincial](#), [entreprises](#), [société civile](#)) ;

- Eviter le déploiement des militaires de FARDC dans les sites miniers afin d'éviter la non éligibilité de nos minerais sur le marché international selon les normes de l'OCDE ([Gouvernement central](#), [gouvernement provincial](#)) ;
- Encourager les coopératives à diversifier leurs sources de revenus afin de ne pas dépendre uniquement de l'exploitation artisanale ([Gouvernement provincial](#), [entreprises minières](#), [coopératives](#), [partenaires](#), [banques](#)).

4.3. Synthèse des recommandations

N°	Recommandations	Destinataires
1	Réduction du délai de présence des FARDC sur les sites miniers et remplacement par la PNC	Gouvernement
2	Dotation de la PNC du Lualaba et du Haut-Katanga en équipements et matériels adéquats	Gouvernement
3	Que les maisons de gardiennage soient formées et autorisées à acquérir et faire usage des armes non létales	Gouvernement
4	Sensibilisation des exploitants industriels sur le respect des droits humains	Gouvernement et Société Civile
5	Poursuite et accélération des travaux de prospection et de viabilisation des ZEA	Gouvernement
6	Elaboration d'un cahier de charge concret de reconversion des exploitants artisanaux en d'autres métiers (maçonnerie, agriculture, cantonnier, menuisier, etc.)	Gouvernement
7	Sensibilisation des industriels en faveur de l'approvisionnement en biens et autres consommables locaux pour favoriser le commerce local	Toutes les parties prenantes
8	Plaidoyer au niveau national pour l'institution d'une commission interprovinciale devant étudier la question des flux migratoires entre provinces	Toutes les parties prenantes
9	Recensement (scientifique) des exploitants artisanaux en vue de maîtriser les effectifs devant permettre d'orienter le projet de reconversion	Gouvernement
10	Renforcement de l'encadrement et de la formation des exploitants artisanaux en ajoutant l'éducation à la citoyenneté	Gouvernement et coopératives
11	Création des zones tampons entre les sites industriels et les agglomérations	Gouvernement
12	Poursuite et accélération de la vulgarisation du Code minier	Toutes les parties prenantes
13	Mise en place d'un système d'aviseur et d'alerte en ce qui concerne l'incursion des clandestins sur les sites industriels	Gouvernement
14	Implication dans l'amélioration des conditions de traitement des agents des services de gardiennage des sites industriels pour les épargner de sombrer dans la légèreté	Gouvernement
15	Dotation du SAEMAPE d'assez de moyens afin d'améliorer son efficacité opérationnelle	Gouvernement
16	Sensibilisation de la diversification des activités des coopératives (qu'il y ait aussi des coopératives agricoles par exemple)	Toutes les parties prenantes
17	Accroître les actions de sensibilisation en faveur d'un dialogue entre exploitants artisanaux et industriels	Toutes les parties prenantes

18	Promotion du concept Police de proximité 3P-3R (Prévention-Partenariat-Proximité et Redevabilité-Résolution de problèmes-Respect des droits de l'homme) pour une meilleure prévention notamment en améliorant la communication entre Police, communauté locales et sociétés de gardiennage	Toutes les parties prenantes
----	--	------------------------------

CONCLUSION

Le présent rapport avait pour objet de rendre compte de la 32^{ème} plénière de l'IDAK organisée du 25 au 26 juillet 2019 dans la salle de Kampi Ya Boma à Kolwezi dans la Province du Lualaba autour du thème : « ***L'envahissement des sites miniers des industriels et la problématique de leur sécurisation*** ».

L'objectif de cet atelier était d'identifier les causes réelles de l'envahissement des sites miniers des industriels par les exploitants afin de trouver des solutions pour, d'une part arrêter cet envahissement et, d'autre part trouver des moyens efficaces pour leur sécurisation. Les travaux se sont déroulés sur deux jours et ont connu la participation d'une centaine de personnes venues des provinces du Haut-Katanga, du Lualaba ainsi que de Kinshasa. Au cours des travaux, les parties prenantes ont été sensibilisées sur la nécessité d'accompagner les Gouvernements Provinciaux dans la professionnalisation de l'artisanat minier et elles se sont convenues sur les mesures à prendre pour doter la RDC d'une politique nationale en matière de sécurisation des sites miniers industriels. Des recommandations ont été formulées et remises à qui de droit ; notamment au Gouverneur de la Province du Lualaba. Cette plénière a eu la particularité de connaître la participation et l'intervention des plus hautes autorités concernées par le thème.

Sont annexées à ce rapport : la liste des participants ainsi que les communications présentées au cours de ces deux journées de travail.

ANNEXES

1. Liste des participants
2. Présentations